

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **6 mai 2008** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL



- Présidence :** Mme BOADA Anne
- Présents :**
- M. ALTWEGG Patrick
  - M. BAUMGARTNER Andréas
  - M. BUCHETTI Pierre-Antoine
  - Mme CADEI Geneviève
  - M. FEYER Georg
  - M. GUX Jean-Pierre
  - M. HONEGGER Wolfgang
  - Mme JOSS Patricia
  - M. LAGRANGE Philippe
  - M. MAZENOD François
  - Mme MEAN NORMANN Sibylle
  - M. RYCHNER Georges
  - Mme SEMON Anne-Claude
  - Mme STALDER Elisabeth
  - M. STALDER Michel
  - Mme UDRY Fabienne
- Assistent :**
- Mme HUMBERT Yvonne, maire
  - M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
  - M. MOTTIER Gérald, adjoint



### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Mérite Commune de Genthod 2008
5. Rapport du vérificateur aux comptes
6. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)
7. Approbation des comptes 2007 (délibération)
8. Propositions du Maire
9. Propositions individuelles et questions



Mme BOADA a le plaisir d'ouvrir cette séance et salue toutes les personnes présentes.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2008

Page 87, point 2, 4<sup>e</sup> paragraphe : Cette présentation a eu lieu suite à la décision prise le 30 octobre dernier...

Sous réserve de cette modification, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (16 voix).**

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente communique les informations suivantes :

- **Sortie du Conseil municipal - 24 et 25 mai 2008 en Suisse centrale**  
Le rendez-vous est fixé à 06h45 devant la poste, départ du car à 07h00.  
Prévoir de bonnes chaussures pour la promenade du dimanche.
- **Communiens – courrier de Mme Moret – chemin des Dézalley**  
Mme MORET fait part de ses doléances concernant la remise en état de ce chemin suite à des travaux imposés par la loi (Annexe I).

M. SCHMULOWITZ explique la complexité de la situation concernant ce chemin privé. Suite aux travaux d'assainissement, le chemin a été remis en état, c'est-à-dire qu'il a reçu un encaissement de pierres concassées, comme à l'origine, recouvert de terre sablonneuse pour lier le tout. Il est très difficile de reconstituer ce qui n'était pas et qui dure depuis 50 ans. Il précise que la responsabilité de la Commune est limitée. Néanmoins, il s'est penché sur le problème, et après discussion avec l'entreprise mandatée par le collectif des propriétaires pour les travaux d'assainissement et de réfection de la chaussée, il est en possession d'un devis de Fr. 8'000.00 pour effectuer une réfection localisée jusqu'à la hauteur du chemin de la Cressonnière.

Il précise que les bordiers ne sont pas les propriétaires du chemin. De plus, certains bordiers ne veulent pas d'un nouveau chemin, son mauvais état actuel limitant les vitesses élevées. M. SCHMULOWITZ ne peut engager ces frais sans l'assentiment de la commission de l'aménagement du territoire ou du Conseil municipal. Il souhaite trouver un arrangement à l'amiable et pense que ces communiens ont droit à un certain respect.

Finalement, il explique que la réfection totale de ce chemin est devisée à Fr. 150'000.00, appareillage, surfaçage et trottoir compris.

Si la Commune s'engage pour payer ces frais de remise en état, M. HONEGGER se réserve la possibilité de demander une participation communale pour la réfection du chemin de la Fauvette.

M. SCHMULOWITZ explique que c'est la raison de sa timidité face à la prise en charge de ces travaux.

Mme UDRY souligne qu'il s'agit d'une question de principe, ce chemin étant privé, il n'incombe pas à la Commune de contribuer à sa remise en état. Une pétition a été reçue demandant une reprise par la Commune des chemins privés, la commission de l'aménagement du territoire doit au préalable mener une réflexion à ce sujet. Elle estime légitime pour les propriétaires qui n'utilisent pas ce chemin de ne pas subvenir à la prise en charge de ces travaux, mais les bordiers ont probablement une obligation d'entretien.

M. RYCHNER a l'impression que le courrier de Mme MORET ne demande pas un resurfaçage, mais que le chantier soit terminé, et elle se plaint également du silence de M. SCHMULOWITZ.

Mme UDRY indique que Mme MORET doit transmettre ses doléances à l'entreprise mandatée et non pas à la Commune.

M. MAZENOD propose de ne pas entrer en matière afin d'éviter un précédent. Mais la Commune pourrait faciliter le dialogue si le chemin ne correspond plus à son état antérieur.

M. SCHMULOWITZ relève qu'il s'agit de remettre en état une section de chemin qui ne l'était pas. Il est extrêmement difficile de reconstituer un chemin où rien n'a été entrepris depuis de très nombreuses années. Ayant pour mission de s'occuper des chemins publics, il a répondu à la demande par politesse, mais ce problème ne concerne pas directement la Commune.

M. STALDER pense qu'il faut avoir le courage de dire les choses pour clore le débat. En entrant en dialogue, les demandeurs sont dans l'attente. Ce chemin est privé, il ne s'agit pas d'un problème communal. Il faut envoyer un courrier à Mme MORET spécifiant la position du Conseil et éviter ainsi de rester dans le flou.

M. RYCHNER indique que si telle est la situation, il ne faut pas renvoyer ce dossier en commission. Néanmoins, la commission de l'aménagement du territoire doit se pencher sur le problème des chemins privés sur le plan général.

La Mairie adressera à Mme MORET un courrier explicatif sur la position du Conseil municipal conclut Mme BOADA.

### 3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **P+R des Tuileries**

Pour répondre à l'intervention lors du Conseil du 11 mars dernier, Mme le maire communique que le parking est payant et géré par la Fondation des parkings. Il comprend 50 places, l'abonnement mensuel s'élève à Fr. 110.00 et l'annuel à Fr. 1'200.00. Il comprend le parking et l'abonnement TPG, c'est-à-dire les transports en commun de la communauté tarifaire UNIRESO (TPG, tout Genève – CFF, réseau genevois - Mouettes genevoises, lignes M 1, 2, 3 et 4).

- **Séance ACG du 23 avril 2008**

M. MOUTINOT, conseiller d'Etat, a transmis les informations suivantes :

- Le service de la police à la carte n'est pas possible pour les 45 communes
- 13 postes de gendarmerie à Genève, dont deux sur la rive droite : Blandonnet - 63 personnes 24h./24h., Versoix - 9 personnes, ouverture au public 2 heures par jour
- Les heures d'ouverture des postes ont été revues selon les besoins demandés. Il préfère les gendarmes sur le terrain que derrière un bureau !
- Gendarmerie : 784 agents, police judiciaire : 330 inspecteurs, PSI (police de sécurité internationale) : 220 policiers et 49 îlotiers
- ASM, un nouveau projet de loi est en gestation auprès du Grand Conseil
- PROXIPOL, police de proximité, est en rapport avec le DIP et la FAS'e
- Le premier interlocuteur pour les communes reste l'îlotier (la Mairie le reçoit tous les trois mois accompagné du Maréchal de Versoix)

Mme le maire précise que l'assemblée a été déçue des informations succinctes reçues.

- **Centre sportif de la Vigne Blanche**

Inauguration prévue le **11 juin 2008 dès 19h00** avec comme invité M. Chris MCSORLEY accompagné de quelques joueurs du Genève-Servette Hockey Club. Une invitation personnelle parviendra à chaque conseiller très prochainement.

- **Epicerie**

Suite à la décision prise lors du dernier Conseil de mandater un cabinet spécialisé dans la branche pour analyser les dossiers reçus, M. MOTTIER indique qu'étant donné la difficulté à trouver un office externe pouvant répondre à la demande, malgré les contacts pris auprès des représentants de la convention collective dans ce domaine, il avait profité de la dernière commission des finances pour faire une contre-proposition.

Il s'agirait de convoquer une réunion, courant mai, avec les membres de l'Exécutif et du Bureau, ainsi que M. RAVESSOUD, pour étudier les sept dossiers de candidature et ainsi pouvoir réouvrir l'épicerie à la mi-juin.

Il précise encore, pour répondre au procès-verbaliste de la dernière commission des finances qui n'a pas voulu protocoler ce point, partant du principe qu'il ne s'agissait ni du lieu ni de l'endroit pour discuter de ce sujet, que suite à la réponse du service juridique de la surveillance des communes, les « divers » étaient bien un moment propice pour aborder ce point.

M. ALTWEGG propose de créer une sous-commission apte et avec l'expérience nécessaire pour prendre la décision.

M. STALDER précise que le Bureau est neutre et respecte la parité des partis politiques.

Mme UDRY rappelle que la proposition faite lors du dernier Conseil n'était pas d'enlever une compétence à l'Exécutif. L'idée était de préserver un esprit serein pour choisir un nouvel épicier avec un œil extérieur de soutien et non pas de contrôle.

Au vu de sa longue expérience dans l'engagement de personnes, M. HONEGGER propose, si des compétences sont demandées, de remplacer Mme BOADA.

Mme JOSS trouve intéressant de préserver la sensibilité du Bureau, représenté par les trois groupes politiques, et ainsi pouvoir prendre une décision sereinement. Elle est étonnée d'écarter les représentants d'une partie de la population.

M. GUEX rappelle que le Conseil avait pris la décision de mandater un organe externe neutre, il précise qu'il ne met pas en doute l'expertise du Bureau. De plus, lorsque ce sujet a été abordé dans les « divers » de la dernière commission des finances, alors que la décision avait été prise au Conseil, il a estimé que ce point était hors sujet dans cette commission et ne change pas d'avis.

M. MOTTIER précise qu'il demandait simplement une entrée en matière, aucune décision ne pouvant être prise.

M. ALTWEGG pense qu'il faut nommer une sous-commission composée de 5 à 7 membres représentant tous les groupes politiques et avec des compétences.

Afin d'ouvrir l'épicerie dans les meilleurs délais, une décision doit être prise rapidement relève M. MOTTIER.

M. STALDER précise qu'il s'agit uniquement d'entourer l'Exécutif dans la prise de la décision fondamentale.

La proposition d'appui par le Bureau semble excellente à Mme HUMBERT, elle propose de la soutenir.

M. MOTTIER rejoint Mme HUMBERT, mais souligne que chaque groupe politique est libre de décider de son représentant.

M. ALTWEGG précise qu'il ne s'agirait alors plus du Bureau.

**Mise au vote, la proposition que le Bureau soutienne l'Exécutif dans la prise de décision pour l'attribution à un gérant de l'épicerie est acceptée par 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions**

M. MOTTIER indique que le Bureau sera convoqué semaine 21 pour la sélection du futur épicier.

- **Travaux en cours**

*Saugy - APA 28212* : le Canton, propriétaire, a demandé des modifications de la largeur de la route, ces modifications ont nécessité une demande complémentaire d'autorisation et l'approbation du service des forêts. L'autorisation devrait parvenir en mairie ces prochains jours.

*Chemin du Pré-Roset - APA 28091* : demande toujours en attente, mais les soumissions ont déjà été lancées ne s'agissant que de la construction d'un trottoir côté lac.

*Route de Rennex APA - 29196* : l'autorisation a été reçue, les soumissions sont en cours.

*Chemin piétonnier de Malagny* : l'autorisation a enfin été reçue, la rédaction des soumissions est en cours.

*Chemin Pré-Félix* : le plan de marquage a été déposé à l'OCM et une lettre a été envoyée à la Commune de Bellevue pour engager avec elle un dialogue avec la Société Richemont.

*Creux-de-Genthod* : restauration des bordures.

#### **4. MERITE COMMUNE DE GENTHOD 2008**

Chaque année la Mairie demande par l'affichage communal à toutes les personnes qui se sont distinguées dans un domaine de bien vouloir l'informer. La commission culture, sports et loisirs a retenu deux dossiers sur trois proposés :

1. Mme Letizia MALFANTI, championne genevoise poneys catégorie C
2. Mme Josymone SAUTY, nommée au palmarès 2007 des Grands Prix internationaux de littérature de la Société des Poètes et Artistes de France pour son ouvrage « Saint-Ange Raphaël » et distinguée d'un prix spécial au XXXXIXe Congrès de Bar-le-Duc en France

Il n'est pas possible de répondre à Mme UDRY concernant la valeur de ce prix.

M. SCHMULOWITZ relève la belle écriture de Mme SAUTY.

Mme HUMBERT répond à Mme MEAN NORMANN qu'il n'y a pas de critères déterminés, les dossiers sont traités selon ceux qui parviennent en mairie.

**Mise au vote, la candidature de Mme Letizia MALFANTI est approuvée par 14 voix pour et 2 abstentions**

**Mise au vote, la candidature de Mme Josymone SAUTY  
est approuvée par 11 voix pour et 5 abstentions**

**5. RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES**

La présidente donne lecture du rapport établi par la société SCF REVISION SA.

SCF REVISION SA estime que la révision constitue une base suffisante pour former une opinion. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la législation en vigueur. Elle recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

M. GUEX relève qu'une liste des principales vérifications effectuées a été jointe au rapport, ce qui est agréable. Le rapport est détaillé et la première lecture est intéressante.

Mme CADEI se dit satisfaite du rapport, notamment au niveau de la qualité.

M. MAZENOD tient à remercier Mme DE BERTI qui a accédé à sa demande d'inscrire les totaux des investissements et des amortissements dans les tableaux récapitulatifs.

**6. APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR (DELIBERATION)**

M. HONEGGER demande la raison d'un dépassement de Fr. 1'344'873.86.

M. MOTTIER explique qu'il s'agit d'écarts, de dépassements au niveau des charges, sur le budget voté. Ce produit n'influence pas le montant sur lequel il faut voter pour l'approbation des comptes.

La liste détaillée des crédits budgétaires supplémentaires sera annexée au procès-verbal (Annexe II).

La présidente donne lecture de la délibération.

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu le préavis de la commission des finances du 15 avril 2008, le Conseil municipal décide*

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2007 pour un montant total de Fr. 1'344'873.86 selon le compte de fonctionnement 2007.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

**Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention**

**7. APPROBATION DES COMPTES 2007 (DELIBERATION)**

Mme CADEI commente les chiffres des comptes 2007 approuvés par la commission des finances du 15 avril dernier.

### COMPARAISON 2006 – 2007

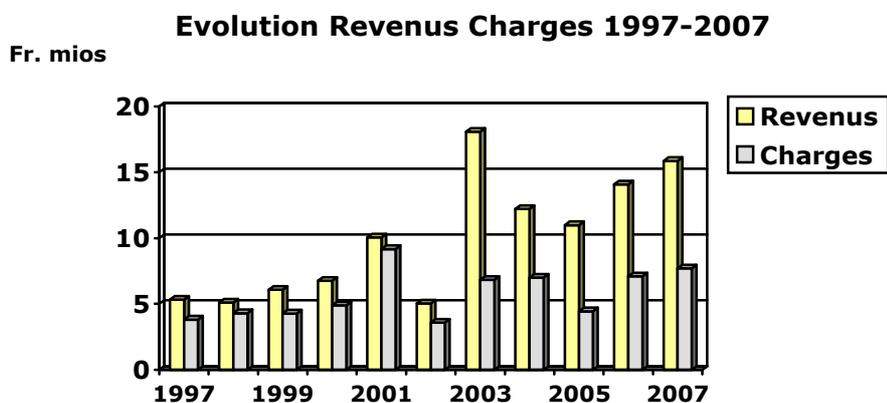
Les charges sont stables, les revenus ont augmenté, le résultat net est en augmentation.

	2006	2007
<b>Charges</b>		
Dépenses de fonctionnement	5'161'308	5'556'080
Amortissements	1'441'475	1'632'827
Ajustement des provisions	498'704	532'482
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7'701'487</b>	<b>7'721'389</b>
<b>Revenus</b>		
Impôts	13'439'609	14'520'797
Autres revenus	637'523	1'334'709
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>14'077'132</b>	<b>15'855'506</b>
<b>RESULTAT NET AU BILAN</b>	<b>6'975'644</b>	<b>8'134'117</b>

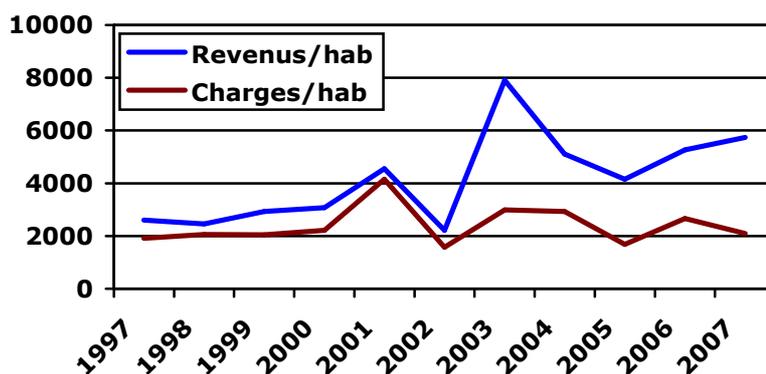
### DEPENSES PAR RAPPORT AU BUDGET 2007

En Fr. '000	Budget 2007	Réalisé 2007	Ecart
Administration	1'282	1'351	+ 5%
Génie civil	899	921	+ 2%
Enseign. & form.	708	875	+ 24%
CSL	1'229	1'352	+ 10%
Affaires sociales	487	448	- 8%
Sécurité	383	398	+ 4%
Environnement	991	972	- 2%

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT EVOLUTION SUR 10 ANS



### CHARGES ET REVENUS PAR HABITANTS 1997-2007

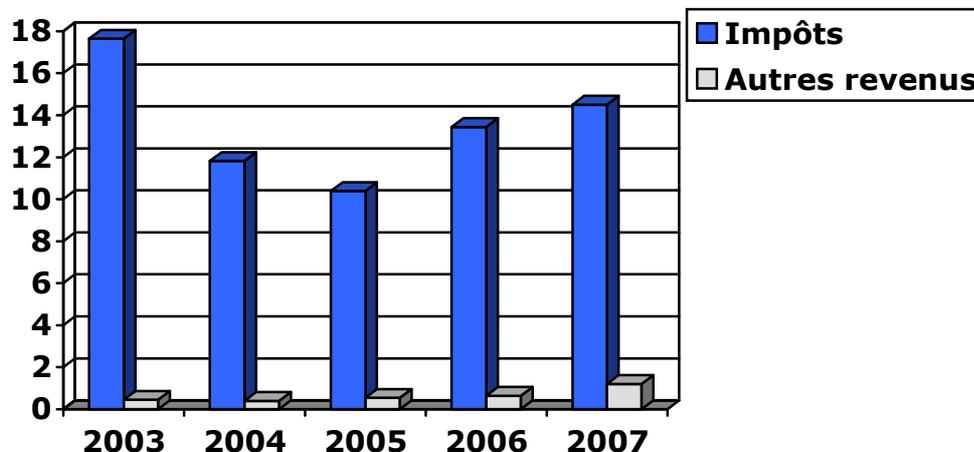


M. GUEX indique que des réserves, constituées les années précédentes, ont été ressorties en 2005 pour équilibrer le budget. En cas de diffusion de ces statistiques à la population, il souhaite que ces explications y soient associées, les charges réelles restant stables.

M. MOTTIER explique qu'en 2003, il y a eu un saut fiscal.

#### ANALYSE DES REVENUS

Les recettes fiscales représentent 92% du total des revenus de la commune. Il n'y a aucun contrôle sur les recettes.



#### ANALYSE DU BILAN

En Fr. mios	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Patrimoine financier	26.7	39.7	47.7	52.7	60.7	66.5
Patrimoine administratif	16.1	15.7	14.4	14.0	13.8	16.4
<b>Total de l'actif</b>	<b>42.8</b>	<b>55.4</b>	<b>62.1</b>	<b>66.7</b>	<b>74.5</b>	<b>82.9</b>
Fonds étrangers	6.8	8.2	9.7	7.7	8.5	8.8
Fonds propres	36.0	47.2	52.4	59.0	66.0	74.1
<b>Total du passif</b>	<b>42.8</b>	<b>55.4</b>	<b>62.1</b>	<b>66.7</b>	<b>74.5</b>	<b>82.9</b>

## CASH FLOW

Mme CADEI relève une augmentation des investissements, notamment pour le Centre sportif de la Vigne Blanche et le télé-réseau.

En Fr. '000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Investissements nets	764	1'056	318	1'640	809	4'251
Excédent de financement	388	13'229	6'209	6'483	7'608	5'516
Autofinancement	1'152	13'229	6'209	6'483	7'608	9'767

## Commentaires

- Les recettes fiscales s'élèvent à plus de 13,5 millions en moyenne ces cinq dernières années
- Les charges sont restées stables et sont en ligne avec l'accroissement de la population
- La fortune nette progresse de 8,1 millions et totalise 74,1 millions

## Conclusion

- Même avec la réduction du centime additionnel à 25 centimes en 2008, la situation financière devrait rester largement excédentaire
- La commission des finances propose d'adopter les comptes pour l'année 2007

M. BUCHETTI, pour le Groupe radical, indique qu'il accepte les comptes, mais réitère les remarques du passé face à l'utilisation de la fortune.

M. STALDER donne lecture de la position du GIG.

*Nous voici presque à la fin de la première année de cette nouvelle législature et l'adoption des comptes nous fournit une opportunité de dresser un premier bilan.*

*Si cette année a été marquée par la décision d'une baisse importante du taux du centime additionnel, qui ne profitera qu'à peu de nos concitoyens, d'autres actions concrètes, plus populaires, ont été mises en place sur proposition du GIG : subventionnement de Fr. 100.00 des abonnements UNIRESO (plus de 140 bénéficiaires selon les comptes 2007), mise à disposition pour la population de deux abonnements CFF ; pour cette innovation, la demande est telle qu'il faudra envisager d'en acquérir d'autres.*

*Les projets de construction de bâtiments nous apportent de fortes satisfactions et ont tout notre soutien. La mise en place d'un concours d'architecture pour la construction de la salle communale, appelée de nos vœux depuis plus d'une dizaine d'années, a été menée de manière remarquable. Maintenant, nous attendons avec impatience le projet concernant la construction du centre de voirie-pompiers.*

*D'autres projets, initiés lors de la dernière législature, se font attendre. Nous nous engagerons pour que voient le jour au plus vite : la construction d'un couloir sécurisé le long de la route de Rennex et le long de la route du Saugy pour les promeneurs, voire pour les cyclistes, et la bientôt mythique piste cyclable de la route de Malagny... Nous sommes heureux d'entendre que les autorisations ont été délivrées pour cette dernière.*

*Un autre projet : la sécurité routière autour de l'école, en particulier la problématique du carrefour route de Rennex – route de Malagny, semble enlisée. Avons-nous déterminé les bonnes priorités ? Faudra-t-il attendre un accident grave pour intervenir ?*

*Un des points que nous souhaitons voir s'améliorer rapidement concerne les relations entre l'Exécutif et la population. Dernièrement, plusieurs problèmes se sont développés à la suite d'un déficit de communication : l'affaire du Genthod Shop, les problèmes avec les habitants du nouvel immeuble où il a fallu une pétition pour que la régie règle le problème, l'intégration et l'emprise de l'entreprise Franck Muller dans la vie du village et, dernièrement, à la suite de fêtes au presbytère, les contacts avec le conseil de paroisse semblent prendre le même chemin.*

Les comptes 2007 qui nous sont présentés ce soir sont bons et ne prennent pas encore en compte la baisse du taux du centime additionnel. Pour le budget 2009, le GIG proposera de penser également aux « petits » contribuables et défendra les investissements attendus pour le bien-être de la commune. Le GIG approuvera les comptes 2007.

La présidente donne lecture de la délibération.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,  
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département du territoire,  
vu le rapport de la commission des finances du 15 avril 2008,  
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
le Conseil municipal décide

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr. 7'721'388.72 aux charges et de Fr. 15'855'506.13 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 8'134'117.41.
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de Fr. 4'250'892.56 aux dépenses, les investissements nets s'élevant à Fr. 4'250'892.56.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 4'250'892.56 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'632'827.00 au moyen de la somme de Fr. 1'632'827.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et de la somme de Fr. 2'618'065.56 représentant une part de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 8'134'117.41 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2007 totalisant à l'actif un montant de Fr. 82'857'108.28 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	66'428'919.38
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	16'273'965.81
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	154'223.09
- Découvert (nature 19)	Fr.	<u>0.00</u>
Total de l'actif	Fr.	82'857'108.28

et au passif un montant de Fr. 82'857'108.28 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	65'027.19
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	36'261.60
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	345'858.15
- Provisions (nature 24)	Fr.	5'068'080.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	3'266'269.07
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	<u>74'075'612.27</u>
Total du passif	Fr.	82'857'108.28

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à Fr. 0.00.

**Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention**

## 8. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

## 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

### ▸ **Procès-verbaux du Conseil municipal**

Selon M. MAZENOD, les actions prises lors des Conseils ne ressortent pas clairement dans le procès-verbal. Afin de faciliter le travail, il propose une nouvelle rubrique à la fin du procès-verbal qui comprendrait la liste des actions décidées, la date, le responsable de l'action et la date de l'exécution.

M. BUCHETTI souligne que certaines actions peuvent durer de très longues années et resteraient inscrites dans chaque procès-verbal.

M. STALDER estime que le procès-verbal du Conseil n'est pas un procès-verbal d'actions, il relève ce qui est dit et il est ensuite validé.

M. RYCHNER trouve l'idée excellente, mais sur une feuille annexée au procès-verbal.

M. MOTTIER pense qu'il pourrait s'agir d'un pense-bête.

Un autre effet positif est la mise sous pression de la personne qui s'est engagée, ce qui permettra de travailler plus efficacement, souligne M. HONEGGER.

M. GUEX estime difficile d'insérer cette rubrique dans le procès-verbal et précise qu'il n'est pas du ressort de la procès-verbaliste de s'occuper de recenser les actions ouvertes. En ce qui le concerne, il revient régulièrement sur les interventions qui n'ont pas donné de suivi, comme par exemple le Genthod Info. Néanmoins, si cette liste peut être utile pour certains conseillers, le Bureau pourrait tenir un pense-bête. Dans tous les cas, c'est au Conseil d'exécuter ce travail, au besoin par le biais de son secrétaire. Il précise encore qu'au GIG les interventions sont suivies régulièrement à l'intérieur du groupe.

M. STALDER indique qu'effectivement, lorsqu'il était président du Conseil, il essayait d'avoir un suivi des dossiers, il pense que c'est le rôle du président de rappeler les points ouverts. Le Conseil municipal n'est pas une séance de travail.

Mme le maire explique qu'au niveau de la mairie, la secrétaire rappelle régulièrement lors des séances de mairie les dossiers en suspens. Ce qui est une bonne méthode.

M. ALTWEGG indique que lors du dernier Conseil il avait été demandé d'écrire notamment à la régie pour régler les problèmes du nouvel immeuble. Le Conseil n'a pas été informé du suivi.

M. STALDER pense qu'il faut simplement poser la question.

Mme UDRY craint que cette demande aille un peu loin, cette technique est appliquée dans de grandes structures pour éviter la perte de dossiers. Néanmoins, elle pense que pour simplifier la lecture, il pourrait être envisagé de mettre en gras ou d'une manière plus visible les décisions prises.

Mme le maire rappelle que le procès-verbal est un document d'archives et n'est pas un instrument de travail mais le reflet de la séance.

Pour M. MAZENOD, le procès-verbal est un instrument de travail.

***Mis au vote, le principe de l'adjonction au procès-verbal d'une fiche annexe recensant les actions prises est refusé par 9 voix contre et 7 voix pour***

M. GUEX demande que toute décision sanctionnée par un vote soit bien mise en évidence dans le procès-verbal.

➤ ***Camion-sandwicherie***

Mme JOSS remarque que les horaires annoncés à la population ne sont pas du tout conformes à la réalité (09h30 à 14h30). De nombreux communiens ont trouvé porte close et se disent déçus.

M. MOTTIER indique qu'effectivement aucun correctif n'a été rédigé concernant les nouveaux horaires. Il présente ses excuses, il n'a pas pensé indiquer les changements dans le dernier Genthod Info. Les épiciers ne voyant que peu de clients avant 09h30 et après 14h30, il a fallu adapter les horaires en conséquence.

➤ ***Epicerie***

Mme STALDER demande qu'elle est la nature des travaux entrepris dans l'épicerie et leur coût.

M. MOTTIER indique que la régie Besuchet a reçu le mandat de faire une rénovation légère des locaux. Le circuit électrique des années 70 est périmé, l'agencement pour la production de froid est obsolète et le compresseur se trouvait à côté des toilettes. Le coût s'élève au maximum à Fr. 180'000.00, comprenant Fr. 110'000.00 de matériel et agencement standard qui pourront être récupérés dans la nouvelle épicerie. Le local doit devenir un brin attrayant pour permettre au prochain gérant de commencer son exploitation dans de bonnes conditions. Le paiement de ces travaux sera effectué par le compte de la régie pour les immeubles du chemin de la Mairie.

M. MOTTIER répond à M. GUEX que la plupart du matériel n'appartenait pas à la mairie, mais à l'ancien épicier. Il a du reste renoncé à tous ses avoirs du fait des difficultés rencontrées pour sortir ce matériel de l'épicerie. L'office des faillites a dressé un inventaire et estimé le tout pour une valeur de Fr. 4'500.00.

➤ ***Chemin piétonnier de la route de Malagny***

Mme MEAN NORMANN demande les délais pour la construction de ce cheminement.

M. SCHMULOWITZ indique que l'autorisation de construire est parvenue en mairie ce jour, les soumissions peuvent maintenant être lancées et les piétons et les cyclistes devraient pouvoir emprunter ce chemin dès l'automne prochain, à condition que Versoix suive le même parcours que Genthod.

Mme le maire précise qu'il faudra encore voter une délibération pour le montant et attendre le délai référendaire.

➤ ***Commission élargie***

M. ALTWEGG a remarqué que la commission des finances du 20 mai prochain est étendue à tout le Conseil. Il en demande la raison, car pour des questions d'efficacité il n'est pas souhaitable d'être si nombreux. Il propose de créer une sous-commission pour traiter du sujet à l'ordre du jour. Mme CADEI lui a indiqué que c'était l'Exécutif qui avait pris cette décision.

Mme CADEI précise qu'il lui a semblé avoir entendu que cette séance dédiée à la révision des cahiers des charges des employés communaux devait être élargie à tout le Conseil, mais elle pense aussi qu'il est contre-productif d'être trop nombreux. Elle fait son mea culpa si elle s'est trompée.

Mme BOADA a aussi entendu que cette séance devait être élargie.

M. MOTTIER indique que si la volonté est de traiter ce genre de dossiers en comité restreint, ladite séance peut simplement redevenir une commission des finances.

Aucune convocation ne sera renvoyée, mais il est demandé d'enregistrer que la commission des finances du 20 mai prochain ne sera pas élargie.

M. GUEX relève toutefois que chaque conseiller est en droit d'assister à toutes les commissions, chacun ayant son libre arbitre et peut s'y rendre s'il le souhaite.

M. MAZENOD indique que si l'idée est d'être efficace pour la révision des cahiers des charges, il pense que la création d'une sous-commission de personnes avec expérience en la matière, tout en respectant les trois forces politiques, semble plus adéquate.

Mme UDRY demande ce qui change au niveau du vote lorsque la commission est élargie.

Mme CADEI répond que seuls les membres ont le droit de vote.

M. STALDER indique qu'il se sent dérangé par cette nouvelle demande de compétences précises. Il pense que chaque conseiller est élu avec sa sensibilité et qu'il ne faut pas remettre en cause la compétence des gens. Il a déjà entendu deux fois ce refrain ce soir et se dit gêné. Chaque conseiller a été élu avec sa conscience et son niveau de compétences, il pense qu'il ne faut pas constamment créer des sous-commissions composées d'une pléiade d'élus super formés.

M. MOTTIER précise encore qu'il est très fréquent dans les autres communes d'avoir des commissions élargies.

➤ **Mémento**

Mme STALDER signale qu'elle ne reçoit pas le Mémento depuis deux ans. Elle l'a téléchargé sur le site Internet de la commune mais souhaiterait qu'une nouvelle expédition se fasse dans son secteur, et également qu'une version anglaise soit à nouveau instaurée.

M. MOTTIER indique que seulement 2,8% de la population gentousienne parle anglais et qu'il n'y a pas de demande.

Mme le maire pense qu'il y a peut-être eu un couac au niveau de la distribution par la poste sur ce secteur de Genthod desservi par la poste de Bellevue.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire  
Pierre-Antoine BUCHETTI

La présidente  
Anne BOADA